



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



UNION EUROPÉENNE

avec le Fonds social européen (FSE)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRIALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

BPA : Travaux des Aménagements Paysagers



Objectifs

Le BPA TAP permet l'acquisition de compétences afin de réaliser en autonomie les différentes tâches confiées: engazonnement, plantation, taille, tonte, réalisation d'ouvrages maçonnés, création de massifs ou jardins éphémères...

Capacités - compétences :

L'enjeu est de former des ouvriers qualifiés capables, à partir de consignes, de mettre en œuvre un chantier (création ou entretien) et son suivi pour des entreprises privées ou des collectivités.

Le diplôme permet de créer son entreprise mais aussi d'envisager une poursuite d'études en Baccalauréat Professionnel Travaux Paysagers, en Brevet Professionnel Travaux Paysagers, voir en BTSA.

Contenu de la formation :

Modules généraux

- ✓ Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication .
- ✓ Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.

- ✓ Mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé humaine.

Modules techniques

- ✓ Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager.
- ✓ Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager.
- ✓ Utiliser des engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité.
- ✓ Acquérir les connaissances techniques et scientifiques relatives aux espaces paysagers (plante, sol, climat...).
- ✓ Utiliser des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage.
- ✓ Réaliser un chantier de maçonnerie en élévation (muret, escalier)
- ✓ Concevoir un jardin ou un aménagement dans le cadre d'un événement local

Publics concernés :

- ✓ Demandeur d'emploi ayant un projet professionnel défini et souhaitant acquérir une qualification dans le secteur des aménagements paysagers.
- ✓ Employé salarié souhaitant acquérir une qualification, se perfectionner ou se reconverter dans le secteur des aménagements paysagers.



Formation adulte

CFPPA
de Vesoul

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 20

cfppa.vesoul@educagri.fr

www.epl.vesoul.educagri.fr



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



avec le Fonds social européen (FSE)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Conditions d'admission :

- ✓ Etre âgé de 18 ans
- ✓ Avoir une expérience professionnelle d'au moins 1 an à la délivrance du diplôme.
- ✓ Posséder une bonne résistance physique.
- ✓ Avoir une habileté manuelle, l'esprit pratique et le sens de l'observation.
- ✓ Maîtriser les savoirs de base en expression et mathématiques.

- ✓ La validation d'acquis académiques est prise en compte pour un candidat ayant un diplôme de niveau V et plus.
- ✓ Le BPA TAP peut être obtenu tout ou partie par la voie de la Validation d'Acquis d'Expérience s'il justifie de 1 an d'expérience professionnelle en lien direct avec la filière.

Organisation de la formation :

- ✓ Durée 1200 h dont 800h en centre et 400h en entreprise
- ✓ Calendrier : octobre à juin
- ✓ Lieu : CFPPA de Vesoul
- ✓ Déroulement : Mises en situation, apports théoriques, visites entreprises, évaluations

Conditions d'entrée :

- ✓ Avoir validé son projet professionnel
- ✓ Participer à un entretien de motivation
- ✓ Réaliser des tests le cas échéant.

Financement & rémunération :

Plusieurs sources de financement sont possibles pour les personnes souhaitant suivre la formation, (pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter)

Validation de la formation :

- ✓ Cette formation diplômante de niveau V comprend 10 blocs de compétence.



Formation adulte

CFPPA
de Vesoul

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 20



Mise à jour : 3/02/2017